

4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2019, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 39,1 heures, stable depuis 2014 (*figure 1*). Elle ne préjuge pas de la durée effectivement travaillée au cours d'une année. Cette dernière tient compte de facteurs individuels (heures supplémentaires, jours de congé, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.), qui peuvent faire varier la durée du travail des salariés d'une semaine à l'autre. En 2019, la **durée annuelle effective** de travail des salariés à temps complet est de 1 680 heures en moyenne, supérieure à l'équivalent annuel de la durée légale (1 607 heures). Cette durée est stable par rapport à 2018.

Les cadres à temps complet déclarent, en moyenne, les durées les plus longues tant annuelle (1 826 heures en 2019) (*figure 2*) qu'hebdomadaire (43,1 heures) et quotidienne (8,6 heures). Pour les autres, les durées habituelles hebdomadaires sont proches (autour de 38 heures), les ouvriers travaillant plus de jours dans l'année (219 jours en 2019) que la moyenne (214), contrairement aux professions intermédiaires (210). Les femmes à temps complet travaillent en moyenne 1 611 heures par an, contre 1 734 heures dans le cas des hommes, en partie parce que leur métier ou leur secteur d'activité diffèrent. Par ailleurs, la durée du travail est liée à la situation familiale : les femmes de 25 à 49 ans vivant seules travaillent plus que celles vivant en couple avec enfants (118 heures de plus en moyenne) (*figure 3*), quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. À l'inverse, les hommes cadres de 25 à 49 ans travaillent légèrement plus lorsqu'ils sont en couple avec enfants que ceux vivant seuls.

Les non-salariés déclarent des durées de travail plus élevées que celles des salariés

avec, en moyenne, une durée annuelle effective de 2 045 heures et une durée habituelle hebdomadaire de 45,3 heures.

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi est le plus fréquent (35 % des salariés le pratiquent au moins une fois sur quatre semaines) (*figure 4*), suivi du travail le soir (24 %) et le dimanche (19 %). Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne des salariés travailler chez eux ou le soir. Les employés travaillent plus souvent le samedi (45 %) et le dimanche (26 %). Les ouvriers, quant à eux, sont plus concernés que les autres par le travail de nuit (13 %) et des horaires alternés (14 %). Les salariés à temps partiel travaillent avec des horaires variables d'une semaine à l'autre (21 %) un peu plus souvent que ceux à temps complet (18 %), alors que ces derniers connaissent davantage des horaires tardifs (25 % le soir et 11 % la nuit). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. De plus, femmes et hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Par exemple, parmi les employés, les hommes déclarent plus souvent travailler le week-end (cas des policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) que les femmes (cas des agents de services hospitaliers, aides-soignantes, etc.).

Enfin, les non-salariés déclarent plus souvent des horaires atypiques que les salariés, notamment en ce qui concerne le travail le soir, le week-end, au domicile (s'il n'est pas le lieu de travail), ou encore avec des horaires variables. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Durée annuelle effective : inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève. Voir *annexe Glossaire*.

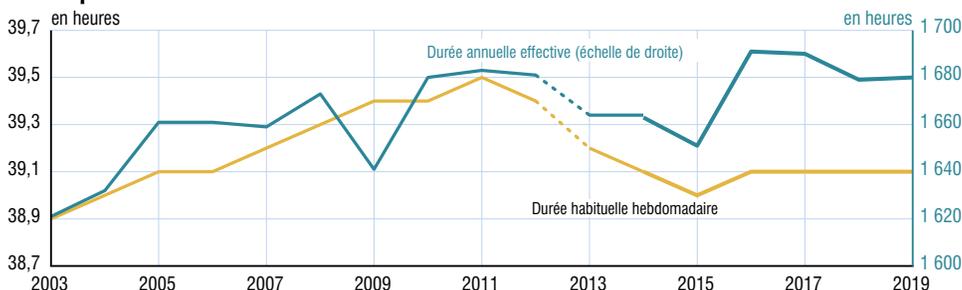
Horaires atypiques : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses*, n° 030, juin 2018.
- « La durée du travail, principaux indicateurs. En 2015, les salariés à temps complet travaillent 1 652 heures par an », *Dares Résultats*, n° 080, décembre 2016.

Durée et organisation du temps de travail 4.1

1. Durée habituelle hebdomadaire et durée annuelle effective du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2019



Note : les évolutions entre 2012 et 2013 sont en partie imputables à un changement dans le questionnaire de l'enquête.

Lecture : en 2019, la durée habituelle hebdomadaire de travail est de 39,1 heures et la durée annuelle effective de 1 680 heures.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Durées travaillées en 2019

	Salariés à temps complet							Salariés à temps partiel	Non-salariés
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Durée annuelle effective (en heures)	1 680	1 611	1 734	1 826	1 627	1 634	1 662	985	2 045
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	39,1	38,4	39,7	43,1	38,2	37,9	37,9	23,5	45,3
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,0	8,6	7,8	7,8	7,6	5,7	8,4
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	214	208	219	214	210	214	219	178	240

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2019, les salariés à temps complet travaillent en moyenne 39,1 heures par semaine.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2019 par catégorie socioprofessionnelle

	Femmes			Hommes		
	Vivant seules	En couple avec enfants	Ensemble ¹	Vivant seuls	En couple avec enfants	Ensemble ¹
Cadres ²	1 821	1 685	1 733	1 865	1 926	1 904
Professions intermédiaires	1 629	1 483	1 539	1 717	1 707	1 704
Employés	1 640	1 576	1 594	1 729	1 702	1 708
Ouvriers	1 656	1 583	1 589	1 675	1 682	1 684
Ensemble	1 687	1 569	1 604	1 741	1 749	1 746

1. Calculée sur l'ensemble des situations familiales. 2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2019, les hommes cadres à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, travaillent en moyenne 1 904 heures.

Champ : France hors Mayotte, salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2019

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires habituels alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	Horaires habituels variables d'une semaine sur l'autre
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	Au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
Cadres ¹	34	8	30	19	45	1	21
Professions intermédiaires	24	9	32	19	19	6	17
Employés	20	9	45	26	3	5	22
Ouvriers	20	13	28	12	1	14	14
Temps complet	25	11	35	19	16	7	18
Temps partiel	18	5	36	20	11	3	21
Ensemble des salariés	24	10	35	19	15	6	19
Ensemble des non-salariés	43	11	68	38	45	0	37

1. Y compris chefs d'entreprise salariés. Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2019.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.